

PV de l'assemblée générale des délégués du 11 novembre à Marly

1. Ouverture de l'assemblée

M. le Président, Fabien Gavillet, ouvre l'assemblée à 14h08 et salue les délégués des sociétés ainsi que les invités.

L'Assemblée n'ayant aucune remarque quant au mode de convocation envoyée uniquement par mail et aux différents points du tractanda. L'AFJM a demandé l'avis quant à ce mode de convocation et le résultat est sans appel. 67 sociétés sur 81 ont répondu. 60 sociétés sont d'accord de recevoir uniquement par mail, 5 par mail et papier et 2 sociétés uniquement par papier.

M. le Président poursuit en saluant les personnalités présentes ainsi que les représentants de la presse et les remercie de leur présence. Il donne également la liste des personnes excusées.

2. Prestation musicale

La Jeune Gérinia de Marly, dirigée par M. Andreas Font, nous font plaisir avec une jolie prestation musicale.

M. le Président en profite également de remercier la Jeune Gérinia de Marly pour l'accueil et la parfaite organisation de cette assemblée.

3. Rapport des présences et désignation des scrutateurs

Le contrôle des présences s'est effectué lors de l'arrivée des délégués, en même temps que la remise des cartes de vote.

Sur les 81 sociétés membres de l'AFJM :

- 77 sociétés sont présentes avec 127 délégués.
- Deux sociétés sont excusées : La Fanfare du Collège Saint-Michel et l'ensemble instrumental du Co de la Gruyère. Ils devront s'acquitter de l'amende d'un montant de CHF 100.-.
- 2 sociétés sont absentes sans excuse : la fanfare « La Lyre » de Corpataux-Magnedens, la fanfare de Romont,. Ils devront s'acquitter de l'amende prévue d'un montant de CHF 200.-.

Dès lors, nous avons 127 voix, la majorité requise est ainsi de 64 voix.

Cinq scrutateurs sont désignés dans l'Assemblée (Représentants des sociétés de Semsales, La Roche, Albeuve-Enney, Estayer-le-lac, Sorens).

4. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal se trouve en format électronique sur notre site internet et n'est plus envoyé avec la convocation. Chaque société a reçu un lien par mail et un format papier est mis à disposition avant le début de l'Assemblée. Chaque société a donc pu en prendre connaissance.

Sans aucune remarque de l'Assemblée, le procès-verbal est approuvé. M. le Président remercie son auteur, notre secrétaire PV Delphine Maradan.

5. Rapport du Président cantonal

Annexe 1

6. Rapport du Président de la commission de musique

Annexe 2

M. le Président remercie la Commission de Musique et en particulier son président, M. Christophe Broillet pour tout le travail effectué !

7. Rapport de la Caissière et de la société vérificatrice des comptes et approbation par l'Assemblée

Mme Emilie Cassard, caissière de l'AFJM, présente les comptes 2022-2023 de l'Association.

- Bilan AFJM
 - Les comptes 2022-2023 ont révélé une perte de CHF 531.03.
- Camp du Nouvel An
 - Le camp du Nouvel An se termine sur une perte de CHF 7'000.33.
- Camp de Pâques
 - Le camp de Pâques montre une perte de CHF 12'708.24. Cela est principalement dû au fait de l'oubli de la demande J+M pour le camp, soit près de CHF 7'000.- d'entrées en moins.

Notre caissière profite de cette présentation des comptes pour remercier tous nos soutiens et nos nombreux donateurs !

Les vérificateurs de la Gérinia de Marly certifient avoir vérifié les comptes et contrôlé par sondage le compte de résultats. La comptabilité est régulièrement tenue et les écritures comptables sont dûment justifiées. Ils certifient également l'exactitude des pièces présentées. Ils proposent à l'Assemblée d'en décharger la caissière et le comité.

L'Assemblée approuve les comptes à l'unanimité et M. le Président remercie notre caissière Emilie Cassard pour leur parfaite tenue.

8. Fixation de la cotisation annuelle et des amendes

Le Comité Cantonal propose de maintenir la cotisation annuelle à CHF 50.00 par section membre. Cette proposition est acceptée par votation.

Afin de simplifier l'encaissement de cette cotisation, la caissière a envoyé celle-ci par courriel et bulletin QR durant l'année musicale. Le responsable pourra directement transférer le courriel au caissier pour effectuer le paiement.

Le Comité Cantonal propose également de maintenir le montant de CHF 100.- pour les sociétés excusées par écrit avant le début de l'Assemblée ainsi que le montant de CHF 200.- pour tous les autres cas. Cette proposition est également acceptée par votation à l'unanimité.

9. Désignation du lieu de la prochaine assemblée et nomination de la société vérificatrice des comptes

En principe, la société qui organise une fête cantonale organise la même année l'Assemblée des délégués. Comme l'EJHS organisera en juin prochain la fête cantonale, la société confirme sa candidature pour l'organisation de la prochaine Assemblée.

La prochaine Assemblée ordinaire aura donc lieu le samedi 9 novembre 2024, organisée par la société l'EJHS. Cette dernière recevra un défraiement de CHF 300.- par l'AFJM, en plus du bénéfice réalisé par leur soin à la buvette ou via d'autres ventes durant l'Assemblée.

10. Admissions, démissions et exclusions

Cette année, il n'y a ni admission, ni démission et encore moins d'exclusion. Le nombre de sociétés affiliées à l'AFJM reste à 81 sections.

11. Fête cantonale

La 20ème fête cantonale a eu lieu en juin 2016 à Broc.

Lors de l'assemblée virtuelle de 2020, l'Assemblée avait accepté la candidature de l'EJHS (Ensembles des jeunes de la haute Sarine) pour la 21^{ème} fête cantonale. Les dates sont d'ores et déjà fixées au samedi 8 et au dimanche 9 juin 2024.

M. le Président laisse la parole à M. Nicolas Horner, président de l'EJHS et vice-président du comité d'organisation ainsi qu'à M Philippe Perritaz, président du comité d'organisation de la fête cantonale des jeunes 2024 pour qu'ils nous parlent un peu plus en détail de cette future fête.

Le montant de la carte de fête est expliqué en détail car il y a une grande augmentation. Elle passerait de CHF 18.- à CHF 28.-. L'Assemblée est invitée à voter sur le montant de 28.- pour les musiciens et 36.- pour les accompagnants. L'Assemblée accepte ces montants avec trois abstentions.

L'AFJM est toujours à la recherche de sociétés motivées pour fixer d'autres fêtes cantonales. Un sondage sera envoyé aux sociétés pour trouver des nouvelles sociétés pour organiser nos diverses manifestations (concert, fêtes cantonales ou rencontres musicales).

12. Rencontres musicales

Les 10èmes rencontres musicales devaient se dérouler en juin 2020 à Bulle. Malheureusement, la pandémie de Covid en a décidé autrement.

Quant aux dernières qui ont vraiment eu lieu, c'était à Vuadens, en 2015.

2024 étant pris par une fête cantonale, il serait idéal de trouver une société pour 2025 ou 2026. Un sondage sera envoyé aux sociétés en janvier 2024.

13. Camps musicaux du Nouvel An et de Pâques 2023

Après deux éditions annulées en 2020 et 2021, le 14^{ème} camp de Nouvel An pour les jeunes musiciens âgés de 18 à 22 ans a eu lieu du 27 au 30 décembre, avec comme invité, le jeune directeur valaisan : Laurent Zufferey.

Malheureusement, le camp de cette année n'a pas eu de succès, seuls 12 jeunes musiciens s'y sont inscrits. Le comité et la commission de musique ont donc décidé d'annuler ce camp. Afin de connaître l'avis des sociétés sur le camp du NA et nous aider à orienter nos décisions pour les futurs camps, un petit sondage est effectué durant l'Assemblée. M. le président remercie les délégués pour leur participation.

Pour le camp de Pâques, celui-ci a bien repris depuis le Covid avec 92 jeunes inscrits en 2023, contre 74 participants en 2022 et 55 en 2021.

Le prochain, qui sera le 45^{ème} camp musical de Pâques, se déroulera quant à lui du mardi 2 au vendredi 5 avril 2024. Tous les jeunes nés entre 2007 et 2011 pourront s'inscrire dès janvier 2024 sur notre site internet. Les tests auront lieu en février 2024, les jeunes concernés recevront personnellement la convocation. L'invité sera annoncé mi-février, une fois les tests terminés.

Le concert final du camp de Pâques 2024, il aura lieu le vendredi 5 avril à 20h00. Le lieu n'est pas encore connu, si une société est intéressée à organiser ce concert, merci de s'annoncer après l'Assemblée.

Sans oubli de la demande J+M du président, l'AFJM a décidé de maintenir sa participation financière à hauteur de CHF 1'500.- pour les concerts des camps de Pâques et CHF 750.- pour Nouvel An. Ces montants ne sont valables que si la demande J+M est acceptée. En cas de réponse négative de J+M, les montants de CHF 1'000.- pour Pâques et CHF 500.- pour Nouvel An restent inchangés.

De plus, des contrats spéciaux sont établis avec les Sociétés de Musique qui organisent les concerts dans la salle CO2 à la Tour-de-Trême ainsi qu'au Bicubic à Romont.

14. Autres activités AFJM

14a. Groupe de travail « Workshop »

En avril 2023, un dernier workshop intitulé « Initiation aux principes de bases de l'orchestration pour Brass Band et Harmonie » a pu être organisé en étroite collaboration avec la SCMF, workshop animé par Etienne Crausaz.

Tous ces workshops sont gratuits pour les membres de l'AFJM et/ou de la SCMF. De plus, ces workshops sont reconnus comme formation continue pour les moniteurs Jeunesse et Musique. Chaque moniteur doit, pendant la validité de son certificat de 3 ans, suivre la formation continue obligatoire de J+M ainsi que minimum 6 heures d'autres formations continues externes (dont ces workshops font partie).

En suivant les deux workshops organisés par notre groupe, vous remplissez ainsi ce 2ème objectif afin de renouveler votre certificat J+M.

Pour la saison à venir, l'AFJM prévoit d'organiser de nouveaux workshops au printemps 2024. M. le président fait un rapide sondage pour connaître les besoins des sociétés quant à des idées de workshops.

14b. Welt Jugend Musik Festival

L'AFJM va à nouveau créer un ensemble pour participer au prochain Welt Jugend Musik Festival à Zürich du 11 au 14 juillet 2024. Le formulaire d'inscriptions sera envoyé aux responsables des sociétés au printemps 2024.

L'AFJM encourage les ensembles qui peuvent se le permettent également de participer à de tels événements. Si par hasard un jeune venait à devoir participer avec l'AFJM et son ensemble respectif, la priorité est naturellement donnée à son ensemble en cas de conflits d'horaires.

A ce jour, aucun autre ensemble fribourgeois n'est inscrit. La cantonale vaudoise a trouvé très bien l'initiative des dernières années de l'AFJM et a décidé d'également d'y participer.

14c. 50^{ème} de l'AFJM et jeu des familles AFJM

L'AFJM a fêté ces 50 ans d'existence en 2023.

La création du jeu du style jeu des familles fut une grande tâche mais le résultat en valait clairement la peine ! Chaque société a reçu en début d'Assemblée 20 jeux offerts par l'AFJM. Chaque exemplaire de jeu supplémentaire est facturé à hauteur de 3.-/pièce.

M. le président profite de remercier toutes les personnes impliquées dans la réalisation de ce jeu.

15. Démissions et élections de membres du Comité et constitution de la Commission de musique

Comme annoncé à la dernière assemblée des délégués, plusieurs membres du comité et de la commission de musique ont annoncé leur démission suite au 50^{ème} de l'AFJM.

Pour le comité, il s'agit de Laetitia Reynaud, Lauriane Kolly, Pauline Nussbaumer et Delphine Maradan. Afin de remplacer les postes vacants, le comité propose les personnes suivantes : Yahsmina Coutaz, Dominique Haldemann, Paolo Pallastrelli, Julien Remy

La situation du Comité est la suivante : Fabien Gavillet, Président du Comité, Dominique Haldemann, Vice-présidente du Comité, Yahsmina Coutaz, Secrétaire, Emilie Cassard, Caissière, Julien Remy, Membre (communication), Paolo Pallastrelli, Membre (informatique, site internet).

Au niveau de la Commission de Musique, Aymeric Pasquier démissionne. Afin de remplacer son poste, M. le président annonce la nomination de Nicolas Equey.

La situation de la Commission de Musique est la suivante : Christophe Broillet, Président de la Commission de Musique, Kerstin Schnyder, Vice-président de la Commission de Musique, Nicolas Equey, Secrétaire, Charlotte Buisson-Rieux, Membre, Nathan Goumaz, Membre, Thibault Roubaty, Membre.

16. Nomination de membres d'honneur

Le Comité propose de nommer les personnes suivantes comme membres d'honneur de l'AFJM :

Lauriane Kolly, Laetitia Reynaud, Delphine Maradan, Pauline Nussbaumer et Aymeric Pasquier.

17. Propositions des membres

Le Comité n'a reçu aucune proposition écrite des membres.

18. Divers

L'AFJM dispose d'une liste récapitulative de différentes charges et participation financières pour les sociétés membres. Toutes les charges financières pour les sociétés ainsi que les soutiens de l'AFJM à l'organisation d'une assemblée, d'une fête cantonale, des rencontres ou encore des camps de l'AFJM y sont répertoriés.

Cette liste est disponible sur notre site internet.

M. le Président rappelle aux sociétés de remplir le formulaire online concernant les informations sur la société.

Avant de clore l'Assemblée, M. le président effectue un dernier sondage pour connaître l'avis des délégués quant à la tenue de l'Assemblée.

M. le Président lève l'Assemblée à 15h37.

Marly, le 11 novembre 2023

La secrétaire PV
Delphine Maradan